

POLÉMIQUE. PADD : les élus de l'opposition déposent un recours

En désaccord avec « des amendements » au PADD (Projet d'aménagement et de développement durables), les cinq élus du groupe d'opposition Pornic vent d'avenir, Antoine Hubert en tête, ont quitté la séance du conseil municipal, du vendredi 4 mars, une demi-heure après le début alors qu'était abordé le premier point à l'ordre du jour (lire Le Courrier du pays de Retz du 11 mars).

Le 11 mars, le groupe d'opposition a transmis son recours gracieux au maire, au préfet de Loire-Atlantique et au sous-préfet de Saint-Nazaire. « Par le présent recours, et malgré les » allégations et propos diffamatoires « qui ont été proférés à notre rencontre en réunion publique du 7 mars et ce mercredi 9 mars dans un communiqué sur la page Facebook du maire, nous espérons qu'il (le maire) saura entendre raison afin de ne pas fragiliser encore plus le futur PLU ni de risquer des frais de justice qui pénaliseraient les Pornicais et saliraient l'image de notre municipalité. » Pornic Vent d'Avenir souligne attendre des explications factuelles « quant aux méthodes qui ont été employées ».

Les élus d'opposition dé-

noncent « une chronologie entre la note de synthèse et la réunion des Personnes Publiques Associées à la révision du Plan Local d'Urbanisme qui pose question. » Selon eux, « une nouvelle mouture du PADD n'a en fait pas été présentée aux Personnes Publiques Associées. Plus grave, et contrairement à ce que vous écrivez dans la note de synthèse et dans la délibération, la nouvelle mouture du PADD qui comporte des modifications très importantes par rapport à la version présentée lors du conseil municipal du 29 janvier 2021, n'a pas été évoquée, ni présentée lors de cette réunion des PPA du 28 février 2022. »

Les élus citent une attestation du Président de l'association de Défense de la Ria et du littoral de Pornic qui écrit notamment « à aucun moment les représentants de la mairie de Pornic n'ont soumis à avis des PPA réunies les modifications du texte initial validé par le conseil municipal du 31 janvier 2021. »

Pour remédier à cela, « nous vous proposons que le nouveau PADD soit présenté aux Personnes Publiques Associées et qu'une nouvelle

délibération en conseil municipal abroge et remplace la délibération du 4 mars 2022. Entre ces deux dates, ou avant la première, nous souhaitons que le bureau d'études mesure l'impact des modifications de cette nouvelle mouture du PADD pour permettre à l'ensemble des élus et aux citoyens d'en mesurer les conséquences. »

Dans un communiqué posté sur sa page Facebook mercredi 9 mars, le maire Jean-Michel Brard avait qualifié de « spectacle affligeant d'un débat démocratique sali par une minorité de conseillers municipaux qui cherchent à multiplier les coups d'éclat et les outrances verbales ». « Ce dossier essentiel pour l'avenir de la commune et des Pornicais a fait l'objet d'un processus collaboratif associant les conseillers municipaux de la majorité et de la minorité. » Selon le maire, « le document préparatoire a été annexé aux convocations adressées aux élus le 25 février. Les membres de la minorité n'ont donc pas découvert son contenu. Évidemment, ils se sont bien gardés de nous faire part de toute observation en amont du conseil municipal. »